



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 51033

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'accroître le soutien scolaire aux enfants scolarisés notamment dans le primaire afin de permettre à tous les élèves avant l'entrée en sixième de maîtriser les fondements de l'écriture, de la lecture et du calcul. Cette politique devrait concerner en priorité les enfants qui peuvent connaître des difficultés. Il lui demande quels moyens il entend donner aux familles et aux établissements scolaires pour répondre à cet objectif.

Texte de la réponse

Dès l'école primaire, pour les élèves qui manifestent des écarts d'acquisitions par rapport aux attentes des enseignants, les équipes pédagogiques sont invitées à adapter leur enseignement et à coopérer avec les personnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) qui peuvent les aider à déterminer les causes des difficultés et à définir les formes de soutien ou de remédiations pertinentes. La circulaire du 30 avril 2002, qui définit les activités des RASED, précise qu'elles doivent être étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité pour répondre, dans leur classe, aux difficultés de leurs élèves. Des outils d'évaluation mis à la disposition des maîtres par le ministère leur permettent de faire le point régulièrement sur les acquisitions de leurs élèves. Une nouvelle forme d'évaluation favorisant une analyse fine des difficultés des élèves dans la maîtrise de la lecture et de l'écriture en cours de CE1 est en expérimentation ; elle complète le dispositif de prévention de l'illettrisme mis en place au cycle des apprentissages fondamentaux dans les écoles où se concentrent les populations les plus vulnérables. Afin que tous les élèves parviennent à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences à la fin de la scolarité obligatoire, le projet de loi qui sera soumis au Parlement début 2005 institue des évaluations régulières des acquis des élèves afin de repérer le plus tôt possible ceux pour lesquels un contrat individuel de réussite éducative (CIRE) devra être mis en place à raison de trois heures hebdomadaires. Les personnels des RASED seront mobilisés aux côtés des enseignants pour mettre en oeuvre ces dispositifs. Un partenariat sera recherché avec les parents et des compléments hors temps scolaire pourront leur être proposés, par exemple dans le cadre des « programmes familiaux locaux » en expérimentation dès cette année dans une quinzaine de départements.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51033

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8942

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1687